

d'échantillons des marchandises en question, ou d'une description complète des marchandises et des matériaux utilisés pour les fabriquer.

Taxes

Une taxe de valeur ajoutée (MOMS) de 20 % s'applique à tous les biens et services d'origine nationale ou étrangère. Avant que cette taxe soit ajoutée, diverses taxes d'accise et autres taxes internes sont perçues sur certains produits norvégiens et importés comme les produits du tabac, les vins et les spiritueux, les articles de toilette, le sucre et les friandises, le pétrole et les véhicules motorisés.

Échantillons

Les échantillons commerciaux peuvent être admis en franchise s'ils n'ont pas de valeur marchande substantielle ou s'il est déclaré qu'ils seront réexportés. Tous les autres échantillons sont assujettis à des droits de douane qui seront remboursés à condition:

- a) que les échantillons soient présentés au départ;
- b) que les formalités de douane appropriées aient été respectées au moment du paiement des droits de douane.

Documents

Lorsque des marchandises sont importées en Norvège, elles sont contrôlées par les autorités douanières d'après les documents pertinents présentés et les déclarations faites à l'expédition douanière. Pour que les déclarations présentées soient évaluées promptement et de façon adéquate, il est essentiel de fournir toutes les précisions nécessaires.

Votre voyage d'affaires en Norvège

Lorsque vous préparez un voyage d'affaires en Norvège, il est recommandé de prévenir la Section commerciale de l'ambassade du Canada à Oslo de l'objet de votre visite, ainsi que de lui fournir des renseignements sur votre produit. Le personnel de l'ambassade pourra ainsi prendre des rendez-vous en votre nom et fournir, à l'avance, des renseignements concernant vos produits à un importateur éventuel.